

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CF197

présenté par
M. Cazeneuve

ARTICLE 9**ÉTAT B****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	+250 000 000	0	+250 000 000	0
Concours spécifiques et administration	0	+250 000 000	0	+250 000 000
TOTAUX	+250 000 000	+250 000 000	+250 000 000	+250 000 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un abondement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est prévu à hauteur d'un milliard d'euros dès cette année pour engager la relance dans les territoires.

Cet amendement vise, sur le modèle de ce qui a été fait pour la DSIL, à soutenir l'investissement public des départements au titre des exercices 2020 et 2021 et permet accompagner des projets de territoires, structurants localement et favorisant la coopération entre acteurs locaux et étatique. Cet

abondement financera prioritairement des projets contribuant à la résilience sanitaire, à la transition écologique ou à la rénovation du patrimoine public bâti et non bâti.

À ce titre, nous proposons de diminuer, uniquement pour des raisons de recevabilité, les crédits du programme « Concours spécifiques et administration » pour abonder les crédits alloués au programme « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements ».